

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/055

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**
Service : **Environnement**

Objet : **Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023-17 intitulé « Groupement de commande relatif à l'entretien des espaces verts entre la commune de Boussy-Saint-Antoine, la CAVYVS et le SIMS – Lot n°1 : Entretien des espaces verts », conclu avec la société ELIOR SERVICE ESPACES VERTS.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

10 AVR. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du Bureau Communautaire n°2023-26 du 29 septembre 2023 autorisant la signature de l'accord-cadre d'entretien des espaces verts,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter le terrain de pétanques – sis chemin du Grand Hâ-Hâ à Crosne (91560) au présent contrat,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à « Entretien des espaces verts – Lot 1 », conclu avec l'opérateur économique ELIOR SERVICE ESPACES VERTS, sise 22 rue de l'Eglantier à LISSES (91090) ajoutant le terrain de pétanques à Crosne.

ARTICLE 2 : Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **04 AVR. 2024**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

François Durovray

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 à l'accord-cadre n.2023-17 intitulé " Groupement de commande relatif à l'entretien des espaces verts entre la commune de Boussy-Saint-Antoine, la CAVYVS et le SIMS - Lot n.1 : Entretien des espaces verts "; conclu avec la société ELIOR SERVICE ESPACES VERTS.

Date de transmission de l'acte : 08/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2024

Numero de l'acte : DP2024-055 (voir [l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240404-DP2024-055-AU

Date de décision : 04/04/2024

Acte transmis par : Faiza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics